



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4192

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Accompagnement social lié au logement (ASLL) - Mesures de gestion locative adaptées (GLA) - Actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) - Subventions 2020 aux associations

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlrich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4192**

commission principale :	développement solidaire et action sociale
objet :	Fonds de solidarité pour le logement (FSL) - Accompagnement social lié au logement (ASLL) - Mesures de gestion locative adaptées (GLA) - Actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) - Subventions 2020 aux associations
service :	Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Fonds de solidarité logement s'adresse aux ménages qui présentent des difficultés liées au logement, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence.

Le présent rapport a pour objet de présenter les subventions qu'il est proposé d'allouer en 2020, dans le cadre du FSL, aux associations qui interviennent dans l'accompagnement des ménages et la sécurisation des rapports locatifs, sur les volets accompagnement social lié au logement (ASLL), gestion locative adaptée (GLA) et actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO), ce dernier volet s'inscrivant par ailleurs dans le cadre du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGID).

I - L'accompagnement social lié au logement (ASLL) - Montant proposé en 2020 : 963 600 € (subventions 2019 : 1 005 100 €)

L'ASLL a pour objectif de favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des ménages en difficulté, dans une perspective d'insertion durable. Il s'agit d'une intervention sociale spécifique exercée par un travailleur social d'un opérateur agréé.

Pour 2020, il est proposé de consacrer une enveloppe de 963 600 € pour le volet ASLL, selon la répartition suivante :

1° - Mesures d'accompagnements individuels contractualisés

Organismes	Nombre de mesures individuelles d'accompagnement soutenues en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
AILOJ	59	41 800
ALPIL	44	38 800
ALYNEA	100	90 000
AVDL	162	122 800
CLLAJ Lyon	39	29 400
Forum réfugiés	85	60 200
France HORIZON	12	9 600
LAHSo	123	109 000
Le Mas	124	104 000
SOLIHA Rhône et Grand Lyon	35	31 000
Total	783	636 600

Ces 783 mesures, qui pourront être mobilisées par les Maisons de la Métropole (MDM), se répartissent selon 2 niveaux d'intervention : 366 mesures de "1^{er} niveau" et 417 mesures renforcées.

L'accent sera de nouveau mis en 2020 sur les accompagnements favorisant la prévention des expulsions, l'accès et l'installation dans le logement.

2° - Mesures d'accompagnement des ménages en copropriétés dégradées

Le volet ASLL du FSL est mobilisé également pour des ménages copropriétaires occupants qui résident dans des copropriétés accompagnées par un dispositif d'amélioration de l'habitat, et qui connaissent des dettes de charges de copropriété. Dans le cadre d'un accompagnement global, l'objectif est d'apurer la dette ou d'envisager des solutions plus adaptées à la situation financière du ménage, en articulation avec d'autres dispositifs métropolitains (traitement du surendettement, vente du logement, etc.).

Les sites concernés sont notamment les suivants :

Ville	Quartier	Type d'opération habitat
Bron	Terrailon	Plan de Sauvegarde
Saint Priest	Bellevue	Plan de Sauvegarde
Villeurbanne	Résidence Saint André	Plan de Sauvegarde
Vénissieux	Diffus (adresses suivies dans la cadre du PIG)	PIG Energie
Meyzieu	Les Plantées	Pas d'opération à ce jour, mais besoins identifiés
Saint Fons	Les Clochettes	POPAC Clochettes
Vaulx en Velin	Sauveteurs Cervelières	Etude pré-opérationnelle

Pour 2020 et, afin de répondre aux besoins grandissants de ces ménages relevant des dispositifs d'amélioration de l'habitat, il est proposé :

- une subvention allouée à SOLIHA Rhône et Grand Lyon soit 31 000 €, comprenant 30 diagnostics et 30 mesures individuelles en direction des ménages,
- une subvention allouée à l'ALPIL soit 5 000 € correspondant à 5 mesures d'accompagnement renforcées afin de soutenir ses interventions réalisées dans le cadre du plan de sauvegarde Saint André à Villeurbanne.

Organismes	Nombre de diagnostics soutenus en 2020	Nombre de mesures d'accompagnement soutenues en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
SOLIHA	30	30	31 000
ALPIL	0	5	5 000
Total	30	35	36 000

3° - Les diagnostics de prévention des expulsions

Pour 2020, il est proposé de financer 150 diagnostics "prévention des expulsions". Ces diagnostics ont pour objectif d'aller vers les ménages qui n'ont pas fait suite à des propositions de rendez-vous ou qui ont vu leur bail résilié. Ils peuvent également être mobilisés dans le cadre des sous-commissions de coordination des actions de prévention des expulsions ou par les MDM s'agissant des ménages menacés d'expulsion ayant rompu tout lien avec les acteurs de la prévention des expulsions. Il est proposé de reconduire l'enveloppe de 45 000 € avec la répartition suivante :

Organismes	Nombre de diagnostics soutenus en 2020	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	40	12 000
AVDL	40	12 000
France Horizon	30	9 000
Le Mas	40	12 000
Total	150	45 000

4° - Soutien d'une action d'accompagnement vers et dans le logement de ménages sortant d'incarcération

Depuis 2018, le programme PASSAGE est porté par l'association Le Mas, le Comité local pour le logement autonome des jeunes (CLLAJ) de Lyon, en coopération avec la Fondation Rhône-Alpes pour le logement et l'insertion sociale (ARALIS). Il s'agit d'un programme expérimental d'insertion par le logement pour des personnes sortant de prison.

Le programme PASSAGE garantit un maintien du logement pendant la détention ou un accès immédiat au logement à la sortie et offre les appuis nécessaires en termes d'accompagnement global : rencontres en détention, préparation à la sortie, soutien à la parentalité et aux liens familiaux, visites à domicile, appui dans la réalisation des démarches, aide au maintien des liens avec la justice, activités collectives de redynamisation, etc..

Du 1^{er} janvier 2019 au 30 octobre 2019, 62 ménages ont été reçus et rencontrés, 27 nouvelles personnes accompagnées dans le cadre de leur relogement et 18 ont été suivies dans le cadre du maintien de leur logement. Sur 16 fins d'accompagnement, on compte 11 sorties positives (maintien, relogement, reprise d'activité, etc.).

Au-delà du seul accompagnement proposé aux ménages, les professionnels ont réalisé une intermédiation pour le maintien du logement pendant la détention, assuré le développement de partenariat pour favoriser la mobilisation d'une offre de logement et d'un accompagnement adaptés.

Il est proposé, pour 2020, de reconduire la subvention allouée par la Métropole de Lyon d'un montant de 50 000 €, avec un cofinancement de la Direction départementale déléguée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DDDJSCS) à hauteur de 50 000 €

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
Le Mas	50 000
Total	50 000

5° - Aide au financement des projets pilotes au titre du Logement d'abord

Par délibération du Conseil n° 2019-3919 du 4 novembre 2019, la Métropole a approuvé l'avenant n° 1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Etat pour la mise en œuvre accélérée du plan quinquennal Logement d'abord pour la période 2019-2020. Cette convention détermine les objectifs et la répartition des financements qui ont été octroyés à la Métropole dans le cadre de la 2^{ème} année de mise en œuvre du Logement d'abord.

Les projets retenus et cofinancés dans le cadre du FSL ont pour objectifs de prévenir les ruptures en favorisant l'accès ou le maintien dans un logement de personnes en situation de fragilité, du fait de violences intrafamiliales ou en raison de problématiques psychosociales et se retrouvant sans solution de logement. Sont à chaque fois mobilisées des équipes pluridisciplinaires veillant à placer l'utilisateur au cœur de l'accompagnement.

Pour 2020, afin de venir soutenir ou amplifier ces actions, il est proposé de mobiliser le volet ASLL à hauteur de 196 000 €, 113 000 € pour des projets de prévention des expulsions, 83 000 € pour des projets relevant de la continuité résidentielle :

Thématique d'intervention	Organismes	Nombre de situations	Proposition d'aides en 2020 (en €)
prévention des expulsions	ALPIL	30	49 000
	LE MAS	15	32 000
	LAHSo	15	32 000
continuité résidentielle	INTERMED	20	60 000
	ALYNEA	5	8 000
	VIFFIL	10	15 000
Total		95	196 000

II - Aide au financement des suppléments de dépenses de gestion locative : les mesures de gestion locative adaptée (GLA) - Montant proposé en 2020 : 182 895 € (subventions 2019 : 182 895 €)

Cette aide est destinée à contribuer au financement des dépenses de gestion locative d'organismes à but non lucratif, qui sous-louent des logements à des ménages prioritaires ou qui assurent la gestion immobilière pour le compte de propriétaires.

Pour 2020, il est proposé de consacrer, comme l'an dernier, une enveloppe de 182 895 € en direction des opérateurs qui réalisent des interventions au titre de la GLA, avec la répartition suivante :

Opérateurs	Proposition d'aides 2020 (en €)
AILOJ	55 425
ALYNEA	16 055
ENTRE 2TOITS	58 295
FRANCE-HORIZON	10 260
LE MAS	14 230
LAHSo	23 005
ARHM	5 625
Total	182 895

Cette enveloppe pourra permettre de poursuivre la gestion des logements mobilisés en 2019 et 72 nouveaux logements accompagnés en 2020, 19 dans le cadre d'une mesure de GLA de 1^{er} niveau et 53 dans le cadre d'une GLA renforcée.

III - Le soutien à des associations d'insertion par le logement réalisant des actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) dans le cadre du PPGID - Montant proposé en 2020 : 392 200 € (subventions 2019 : 326 000 €)

Par délibération du Conseil n° 2018-3259 du 10 décembre 2018, la Métropole a adopté son PPGID 2018-2023, dont un des axes majeurs est de structurer le Service d'accueil et d'information des demandeurs (SAID). Une convention cadre du SAID a été signée avec les associations concernées. Ces actions sont financées dans le cadre du FSL.

Les missions d'AIO s'inscrivent à présent dans un référentiel partagé par les différents partenaires du SAID (réservataires, bailleurs, associations, Action logement, services logement communaux et CCAS), garant d'un service de qualité harmonisé sur l'ensemble du territoire. De fait, ces missions d'AIO prennent de l'ampleur et sont rendues plus visibles avec la structuration du SAID. En participant aux formations et en s'inscrivant dans le réseau, les associations du SAID se professionnalisent et partagent des outils de travail communs. Conformément à l'article R 441-2-15 du code de la construction et de l'habitation, les partenaires travaillent pour que les lieux d'accueil participant au SAID puissent avoir accès aux données nominatives.

En 2020, 4 nouvelles associations ont été repérées pour intégrer les accueils de type 3 du SAID : la Mission locale de Vénissieux, VIFFIL, l'OREE AJD et l'ARTAG. Bénéficiant précédemment de mesures d'ASLL, et compte tenu de leurs actions en matière d'AIO, il est opportun de les associer à ce réseau.

La même logique s'applique pour la Maison de l'habitat portée par l'ALPIL, qui met une diversité de services et de modalités d'intervention à la disposition des ménages en difficulté de logement, à travers des rendez-vous individuels, un accompagnement personnalisé pour les ménages et différents ateliers thématiques. L'orientation vers la Maison de l'habitat se fait notamment par les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole (MDM), lesquels recherchent, par ailleurs, des appuis techniques auprès de ce lieu ressource (une centaine de sollicitations directes recensées). Les actions visées à travers ce financement sont réalisées principalement à partir d'ateliers collectifs permettant notamment la saisine des dispositifs adaptés.

Ces différentes actions trouvent plus de sens à être réintégrées dans les missions globales d'AIO assurées par l'ensemble des partenaires du SAID. Cela permet de renforcer la lisibilité de cette nouvelle politique publique de gestion de la demande et des attributions de logements sociaux.

Enfin, compte tenu des sollicitations en matière de logement émanant de jeunes de moins de 30 ans vivant sur le territoire de l'est métropolitain, il est proposé de poursuivre les permanences spécifiques d'accueil, d'information et d'orientation animées par les référents logement des associations AILOJ et CLLAJ de Lyon, en collaboration avec les Communes de Meyzieu, Saint Fons et Saint Priest. En 2020, d'autres communes de l'est métropolitain pourraient être intéressées par cette action et rejoindre le projet, en contribuant au financement des permanences. Des possibilités de mutualisation des permanences pourraient être envisagées.

Aussi, il est proposé de soutenir en 2020 les associations contribuant au Service d'accueil et d'information des demandeurs de logement à hauteur de 392 200 €, selon la répartition suivante :

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	208 000
AVDL	51 000
AILOJ	31 000
CLLAJ de Lyon	41 000
Mission locale de Vénissieux	11 000
VIFFIL	34 200
OREE-AJD	9 000
ARTAG	7 000
Total	392 200

Les autres volets du FSL : accès au logement, maintien dans les lieux et énergie seront présentés à l'approbation du Conseil à la fin du 1^{er} semestre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

Dans l'annexe au projet de délibération, n° 3 - **Soutien à des associations d'insertion par le logement réalisant des actions d'accueil, d'information et d'orientation (AIO) dans le cadre du PPGID**

il convient de lire le tableau suivant :

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	208 000
AVDL	51 000
AILOJ	31 000
CLLAJ de Lyon	41 000
Mission locale de Vénissieux	11 000
VIFFIL	34 200
OREE-AJD	9 000
ARTAG	7 000
TOTAL	392 200

au lieu de :

Organismes	Proposition d'aides 2020 (en €)
ALPIL	126 000
AVDL	50 000
AILOJ	27 000
CLLAJ de Lyon	41 000
TOTAL	244 000

DELIBERE

1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - le volet ASLL 2020 du FSL, comprenant le soutien aux associations réalisant des mesures individuelles d'accompagnement et de diagnostics pour un montant de 963 600 €, conformément à la répartition figurant en annexe 1,
- c) - le volet supplément de dépenses de gestion 2020 du FSL pour un montant de 182 895 €, conformément à la répartition figurant en annexe 2,
- d) - les actions 2020 de l'AIO dans le cadre du PPGID pour un montant de 392 200 € conformément à la répartition figurant en annexe 3,
- e) - la convention type à passer entre la Métropole et les bénéficiaires de ces trois volets du FSL.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 1 538 695 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opérations n° 0P14O5639 et n° 0P14O5675.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.